

Suzie St-Cerny

La fiscalité des familles recomposées

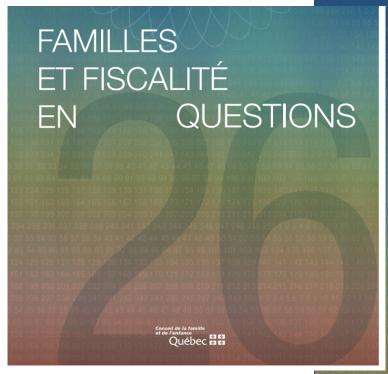
De multiples interactions

Mise en contexte

Luc Godbout Suzie St-Cerny

Le Québec, un paradis pour les familles?







FAMILLES ET FISCALITÉ **DES REMISES EN QUESTION**

Mise en contexte





COMMENT LES COUPLES ABORDENT LA FISCALITÉ :

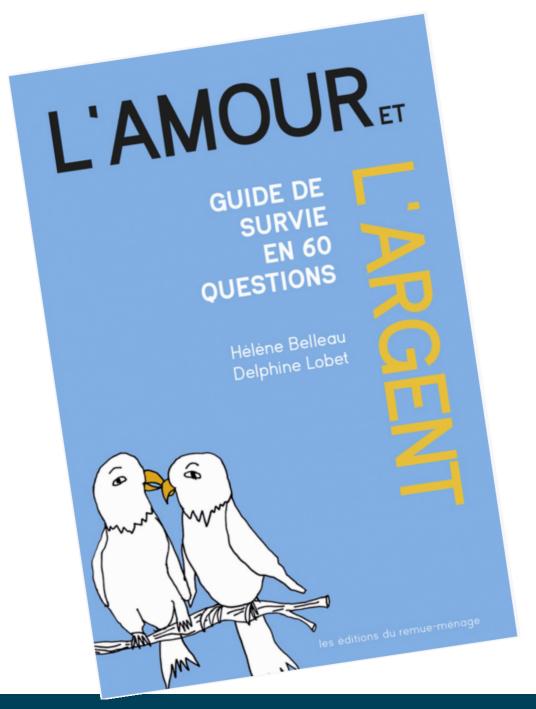
UNE QUESTION INDIVIDUELLE OU COMMUNE?

Cahier de recherche 2019/06

HÉLÈNE BELLEAU
SUZIE ST-CERNY
ANTOINE GENEST-GRÉGOIRE
LUC GODBOUT

AVRIL 2019





Contenu



- Notions de fiscalité
- Les mesures fiscales
- Exemple
- Propositions de « feu » le Conseil de la famille et de l'enfance
- Mot de la fin



Notions de fiscalité

La fiscalité au Québec et au Canada



Les impôts des particuliers sont essentiellement basés sur l'individu

- Mais, plusieurs dispositions tiennent compte de la situation familiale et du revenu du ménage
 - Mesures fiscales qui varient selon le revenu familial
 - Mesures fiscales qui peuvent être combinées au sein d'une famille

« Vocabulaire » fiscal



Déduction

Non remboursable

Crédit d'impôt

Remboursable

« Vocabulaire » fiscal

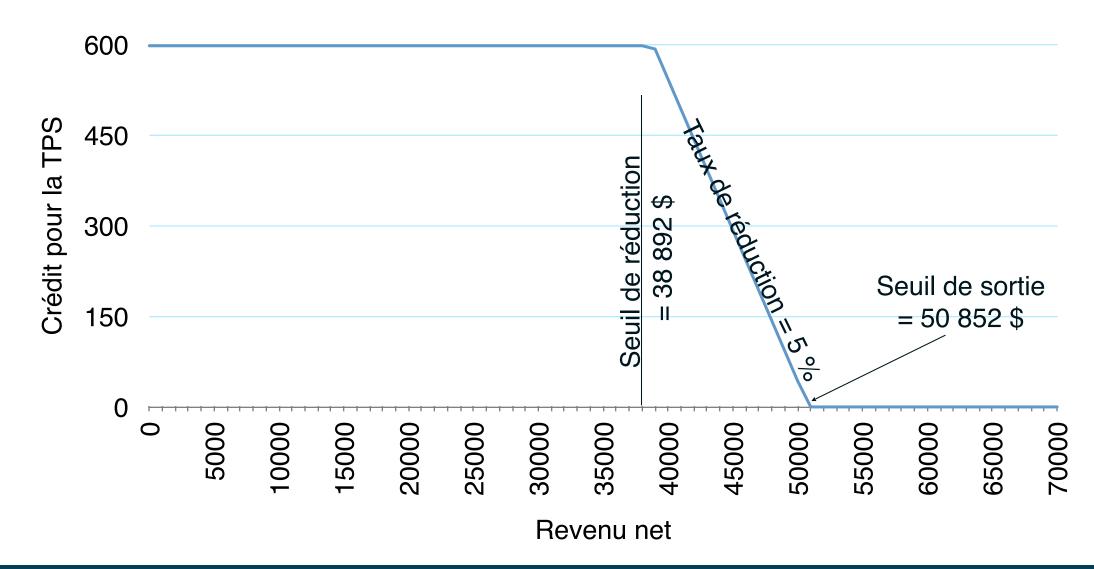


- Mesures réductibles en fonction du revenu
 - Seuil de réduction
 - Taux de réduction
 - Seuil de sortie
 - Revenu net

« Vocabulaire » fiscal



Exemple : crédit pour la TPS pour un couple sans enfants



Vocabulaire utilisé



- Revenu disponible
 - = Revenus_ Impôts Cotisations + Prestations sociales

Taux de charge fiscale nette:

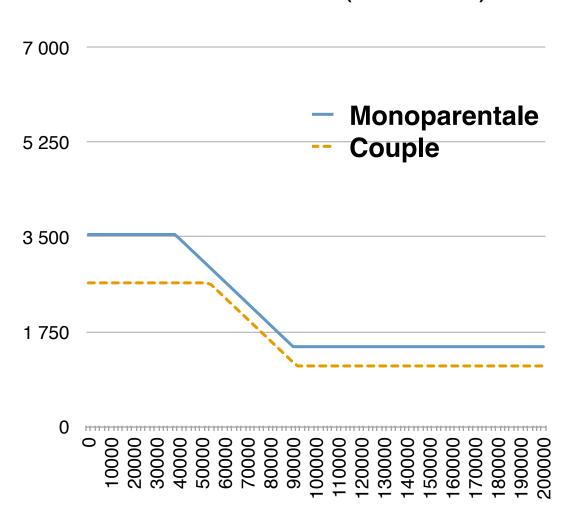


Mesures fiscales

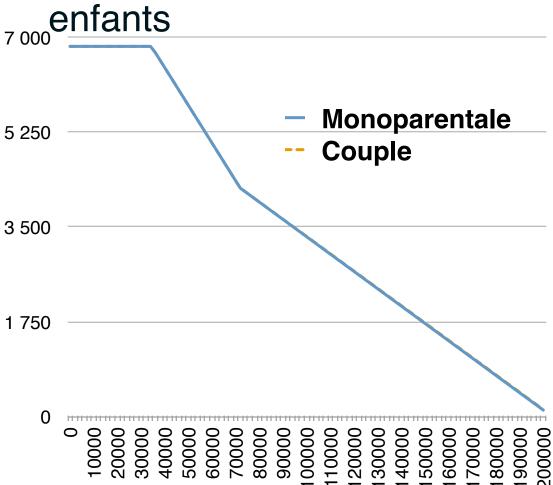
Pour les enfants (ici, un enfant de 4 ans)



Allocation famille (Québec)



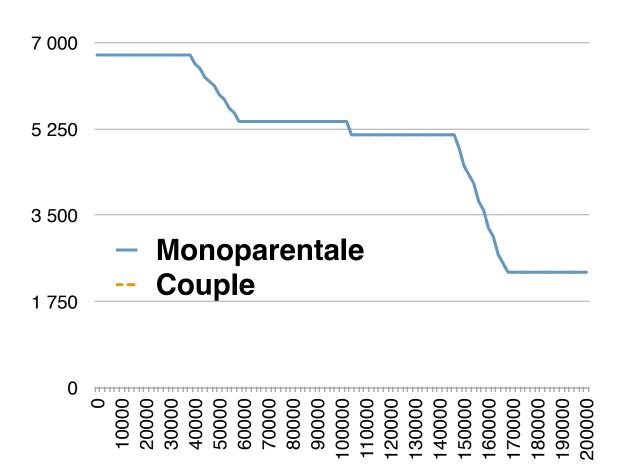
Allocation canadienne pour



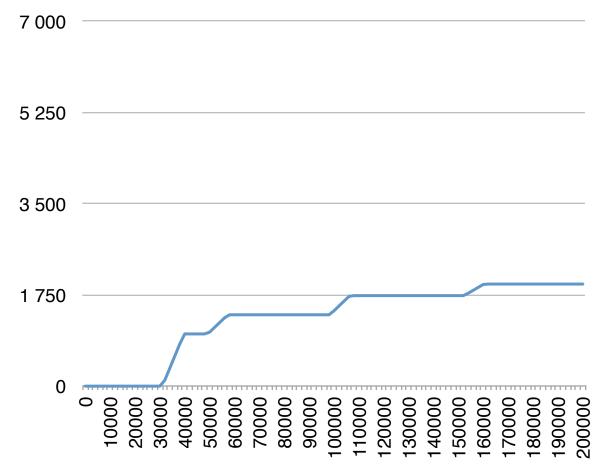
Pour les enfants (ici, un enfant de 4 ans)



Crédit pour frais de garde (Québec) (FGE de 9 000 \$, max 9 750 \$ en 2021)

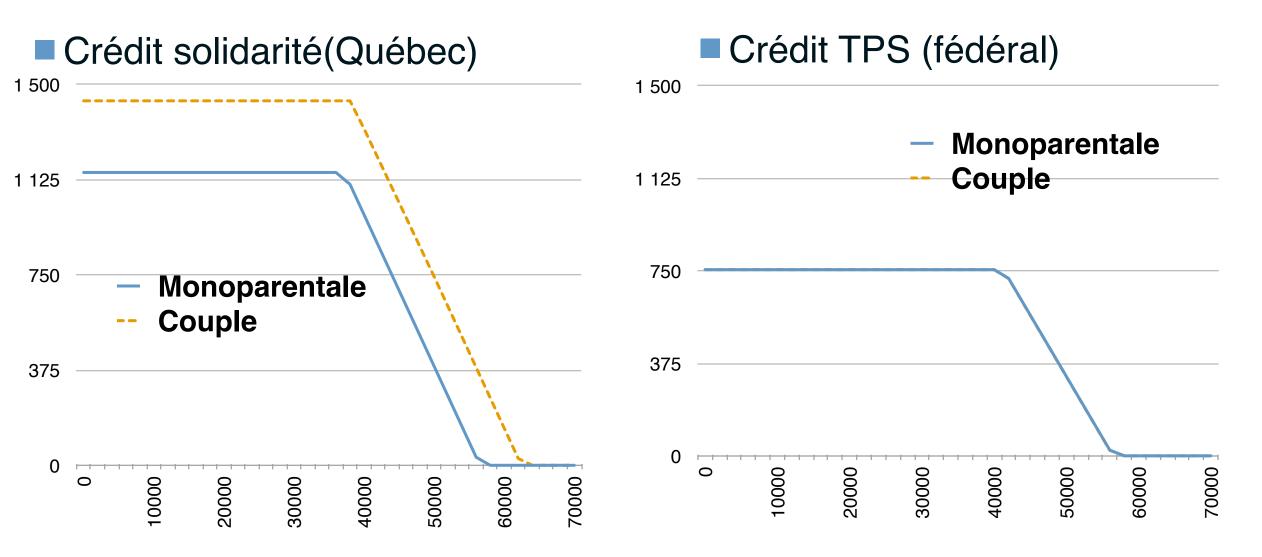


Déduction pour frais de garde (fédéral) (max 8 000 \$)



Qui diffèrent quand il y a des enfants et qui diminuent avec le revenu familial





Qui diffèrent quand il y a des enfants et qui diminuent avec le revenu familial



Prime au travail (Québec)

Allocation canadienne pour travailleurs (fédéral)

Autres mesures fiscales



- « Disparaissent » quand en couple :
 - Crédit pour personne vivant seule (Québec) (valeur max de 270 \$ en 2021)
 - Crédit pour personne à charge admissible (fédéral) (valeur max de 1 729
 \$ au Québec en 2021*)
- « Apparaissent » quand en couple :
 - Transfert de crédits d'un conjoint à l'autre (Québec)
 - Crédit pour époux ou conjoint de fait (fédéral)
- À mettre en commun
 - Crédits pour dons (Québec et fédéral)
 - Crédits pour frais médicaux (différence Québec et fédéral)

*Note: soit 2 071 \$ - abattement du Québec de 16,5 %



Exemple

Famille monoparentale (un enfant 4 ans) → revenu 36 000 \$



	Monoparental	
	•	
	е	
Impôt Québec	2 565	(270 \$, seule)
Impôt fédéral	300	(1 729 \$, mono)
RQAP, RRQ, AE	2 520	
Total impôts et cotisation	5 385	
Allocation famille + ACE	10 266	
Prime au travail + ACT	210	
Crédit solidarité + Crédit TPS	1 908	
Total prestations fiscales	12 384	
Revenu disponible	42 999	
Charge fiscale nette	-19,4%	
Frais de garde	2 210	
Revenu disponible après frais de	<i>4</i> 0 789	

Famille monoparentale (un enfant 4 ans) : qu'est-ce qui devrait varier à la formation du couple?



Revenu 36 000 \$	
2 565	(270 \$, seule)
300	(1 729 \$, mono)
2 520	
5 385	
10 266	
210	
1 908	
12 384	
42 999	
-19,4%	
2 210	
	\$ 2 565 300 2 520 5 385 10 266 210 1 908 12 384 42 999 -19,4%

Davanu diaponible après frais de garde

Ajout d'un conjoint : effets sur plus d'une année d'imposition



- Par exemple, début de vie commune le 1er décembre 2020 → Conjoint de fait à partir du 1er décembre 2021
 - Crédit pour personne vivant seule → vivre seule au 31 décembre 2020
 - Non admissible pour l'année d'imposition 2020
 - Crédit pour personne à charge admissible → admissible si à un moment dans l'année sans conjoint
 - en 2020, pas conjoint de fait donc ok;
 - en 2021, onze mois sans conjoint donc ok;
 - en 2022, pas admissible
 - Crédit d'impôt pour solidarité / crédit TPS → pour versements 1^{er} juillet 2021 au
 30 juin 2022→ info de la déclaration 2020, donc célibataire
 - Par contre, il faut aviser les autorités fiscales quand ça fera un an. Dans la déclaration 2021 pour Québec mais en janvier 2021 pour le crédit TPS

Ajout d'un conjoint : effets sur plus d'une année d'imposition (suite

- Crédit pour frais de garde s'il y a lieu vivre seule au 31 décembre 2020
 - Célibataire en 2020 car pas 12 mois
 - Couple en 2021
- Déduction pour frais de garde → admissible si à un moment dans l'année sans conjoint
 - en 2020, pas de changement
 - en 2021, tous les frais de garde dans la déclaration de revenu du conjoint qui a les revenus les plus faibles
- Allocation famille et ACE: → pour versements 1er juillet 2021 au 30 juin
 2022→ info de la déclaration 2020, donc célibataire
 - Québec et fédéral recalcule après le changement d'état civil donc aviser les autorités fiscales car les versements de janvier et mars 2022 devront être révisés;

Ajout d'un conjoint (salaire de 54 000 \$): En bout de pis

Conjoint 1 avec un enfant et un revenu de 36 000 \$ +
 Conjoint 2 sans enfant avec un revenu de 54 000 \$.

	Seule avec un enfant de 4 ans; Salaire 36 000 \$	Couple avec un enfant de 4 ans; Salaires 90 000 \$	Écart
Fédéral			
Crédit personne à charge adm.	1 729	0	(1 729)
Crédit TPS	755	0	(755)
ACE	6 721	3 642	(3 079)
Total fédéral	9 205	3 642	(5 563)
Québec			
Crédit persone vivant seule	270	0	(270)
Crédit solidarité	1 153	0	(1 153)
Prime au travail	210	0	(210)
Allocation famille	3 545	1 186	(2 359)
Total Québec	5 178	1 186	(3 992)
Total fédéral et Québec	14 383	4 828	(9 555) 22

Ajout d'un conjoint (salaire de 54 000 \$): En bout de pis

Conjoint 1 avec un enfant et un revenu de 36 000 \$ +
 Conjoint 2 sans enfant avec un revenu de 54 000 \$.

	Revenu familial	Soutien lié à l'enfant	
Famille monoparentale	36 000	12 905	
Couple	90 000	5 104	
Diminution du soutien financier lié à l'enfant suite à la			
recomposition			7 801

Ajout d'un conjoint (salaire de 36 000 \$ au lieu ?)



Conjoint 1 avec un enfant et un revenu de 54 000 \$ +
 Conjoint 2 sans enfant avec un revenu de 36 000 \$.

	Revenu familial	Soutien lié à l'enfant	
Famille monoparentale	54 000	10 735	
i amilie monoparentale	34 000	10 733	
Couple	90 000	5 104	
Diminution du soutien financier lié à l'enfant suite à la			
recomposition			5 631



Pistes de réflexion

Recommandations du conseil de la famille



- 1. Prolongation de la période de cohabitation nécessaire avant que les conjoints soient reconnus comme conjoints fiscaux.
 - ■Période de 3 ans ?

■ Retraite Québec :

 Reconnaissance des conjoints de fait : Le conjoint de fait peut être reconnu conjoint survivant s'il a fait vie commune avec la personne décédée durant les 3 années précédant le décès.

Recommandations du conseil de la famille



- Loi sur l'assurance automobile :
 - ...on entend par «conjoint» : la personne qui est liée par un mariage ou une union civile à la victime et cohabite avec elle ou qui vit maritalement avec la victime, qu'elle soit de sexe différent ou de même sexe et qui est publiquement représentée comme son conjoint depuis au moins trois ans, ou, dans les cas suivants, depuis au moins un an ...
- Pour une indemnité forfaitaire versée au conjoint, la CNESST considère comme conjoint la personne qui, à la date du décès du travailleur :
 - est liée par le mariage ou en union civile au travailleur et cohabite avec lui
 - ou vit comme si elle était mariée avec lui, qu'elle soit de même sexe ou non, tant que la personne :
 - réside avec le travailleur depuis au moins 3ans ou ...
- Mais dans La Loi sur les normes du travail : conjoints = .
 - .. qui vivent maritalement depuis au moins un an

Recommandations du conseil de la famille



2. Comptabiliser partiellement les revenus conjugaux en procédant graduellement dans le temps.

•Un bouclier fiscal à la recomposition ?



Mot de la fin

Outils et ressources



Fiches individuelles classées par transition de vie

- + 1. Débuter la vie commune
- + 2. Fin de la vie commune
- + 3. Avoir une résidence
- + 4. Avoir son premier emploi
- + 5. Avoir un enfant
- + 6. Décéder
- + 7. Entreprendre des études
- + 8. Prendre sa retraite
- + 9. Aîné quittant son domicile
- + 10. Transitions relatives au marché du travail



Calculateur de revenu disponible du ministère des Finances du Québec



	Revenu disponible 2019 à 2021 Estimez l'aide financière à laquelle vous pourriez avoir droit	
Votre situation familiale : Votre revenu brut de travail :	(Famille monoparentale >
Votre âge :		35
Nombre d'enfants : Premier enfant :	Âge Frais de garde 4 2210	Service de garde Subventionné

http://www.budget.finances.gouv.qc.ca/budget/outils/revenu-disponible-fr.asp



Outils et ressources

https://cffp.recherche.usherbrooke.ca/outils-ressources/



- · Capsules et visualisation
 - La politique fiscale et budgétaire au temps du coronavirus
 - Récits de vie
 - Taxe sur les services numériques, une chronologie
- Coffre à outils fiscal
 - Admissibilité aux mesures fiscales: un outil
 - Calculateur de crédits d'impôt pour aidant naturel
- Guide des mesures fiscales
- Guide Transitions de vie
- Données/indicateurs
 - Bilan de la fiscalité au Québec
 - Le Canada et l'échange de renseignements
 - o Panorama des finances publiques du Québec

Références

- Guide de lecture du budget du gouvernement fédéral
- Guide de lecture du budget du Québec



Suivi des mesures économiques gouvernementales (COVID-19)

Simulateurs

- Couverture des régimes publics de retraite
- Simulateur fiscal du Québec
- Taux effectif marginal d'imposition

